

	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	CIMIEZ		2 Pages
	NOTE D'INFORMATION	Création	MàJ	Vérification
		05/06/2014	05/06/2014	05/06/2014
		Approbation	Diffusion	Application
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : François GAYTTE Poste 34660.	05/06/2014	16/06/2014	Jusqu'au 18/07/2014

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN
INGENIEUR HOSPITALIER
Spécialité : Génie Biologique**

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE NICE

Vu - la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu - le décret n° 91-868 du 5 septembre 1991 portant statuts particuliers des personnels techniques des catégories A et C de la fonction publique hospitalière ;

Vu – le décret n° 93-145 du 3 février 1993 modifié portant statuts particuliers des personnels techniques des catégories A et C de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ;

Vu - le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu - l'arrêté du 23 octobre 1992 fixant la liste des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours sur titres d'ingénieur hospitalier,

Vu - l'arrêté du 17 mars 1995 fixant la composition des jurys et les modalités des concours sur titres permettant l'accès au corps des ingénieurs hospitaliers,

D E C I D E

ARTICLE 1 : Un concours externe sur titres est ouvert en vue de pourvoir 1 poste d'ingénieur hospitalier, spécialité génie biologique, vacant au CHU de NICE.

ARTICLE 2 : Peuvent faire acte de candidature les titulaires d'un des diplômes ou titres dont la liste est fixée par l'arrêté du 23 octobre 2012 susvisé et correspondant à la spécialité indiquée.

ARTICLE 3 :

Pour pouvoir concourir, les candidats sont tenus de fournir les pièces suivantes :

- Une demande d'admission à concourir stipulant la branche dans laquelle le candidat souhaite concourir ;
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
- Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document ou pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé.

ARTICLE 4 : LE DOSSIER D'INSCRIPTION peut être obtenu en téléphonant à la Direction des Ressources Humaines - **secteur concours : postes 34654.**

Il devra être retourné au :

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SECTEUR CONCOURS
HOPITAL DE CIMIEZ
4, avenue Reine VICTORIA
06003 NICE CEDEX 1**

Le cachet de la poste faisant foi, toutes les candidatures doivent être envoyées par courrier postal,

au plus tard le 18 JUILLET 2014

(date de clôture des inscriptions).

LE DIRECTEUR GENERAL



Emmanuel BOUVIER MULLER